

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 24 novembre 2025

La route n'est pas une décharge!

Chaque jour, nos agents ramassent vos déchets au péril de leur vie

Une réalité quotidienne pour des agents de la DIR Ouest excédés

Ils entretiennent, sécurisent, inspectent. Les agents de la DIR Ouest veillent chaque jour au bon fonctionnement de 1 430 km de routes nationales en Bretagne et Pays de la Loire. Pourtant, une part croissante de leur travail consiste à ramasser les déchets abandonnés par les usagers.

Canettes, emballages, sacs plastiques, bouteilles d'urine... Ces incivilités banalisées polluent l'environnement et mettent en danger ceux qui les ramassent.

Des chiffres qui parlent : 500 kg de déchets par kilomètre

Chaque année, en moyenne **500 kg de déchets** sont ramassés sur chaque kilomètre de route. Sur la RN12, la RN165, la rocade de Rennes, le périphérique de Nantes... ou encore la RN24, tous les agents de la DIR Ouest constatent une dégradation continue.

« Sur une journée au mois de septembre, sur seulement 300 mètres, on a ramassé 52 bouteilles d'urine. On ne s'habitue jamais à ça ! », témoigne un agent de terrain du CEI d'Héric.

Ces déchets ne disparaissent pas par magie : ils mobilisent du temps, de l'énergie, et parfois mettent des vies en danger.

Jeter un déchet, c'est polluer et faire courir un risque

"Jeter un déchet par la fenêtre d'un véhicule sur la route ou sur une aire de repos peut sembler anodin. Mais ce geste, répété des milliers de fois, engendre des **nuisances et des risques importants** : pollution de la faune et de la flore, risques d'incendie, accidents de la route, et surtout **mise en danger des agents qui doivent intervenir à pied, au bord de voies circulées à 110 km/h** », rappelle Astrid de la mission développement durable à la DIR Ouest.

Un coût humain et financier

En 2023, la DIR Ouest a consacré près de **100 000 euros** au nettoyage des abords de routes et des aires de repos.

Ce temps passé à ramasser les déchets est autant de temps en moins pour toutes les autres missions comme l'entretien des chaussées et des dépendances vertes ou les interventions en cas d'urgence.

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaque année, ce sont **près de 28 000 interventions** liées aux déchets qui sont réalisées, soit **en moyenne 4 par jour dans chaque centre d'entretien et d'intervention (CEI)** de la DIR Ouest sur les **71000 interventions annuelles**.

Nos aires de repos ne sont pas des déchetteries

Autre sujet de préoccupation : les aires de repos, et plus particulièrement les points de tri sélectif installés par la DIR Ouest.

Ces dispositifs — destinés à permettre aux usagers de trier leurs déchets recyclables — sont régulièrement détournés de leur usage et encombrés de déchets inadaptés.



Résultat : les contenants sont souillés, le tri devient impossible, et les équipes doivent intervenir pour nettoyer, au détriment de leurs autres missions.

Le non -respect du tri et l'abandon de déchets sont interdits... et sanctionnés

Des poubelles classiques et bornes de tri pour le verre et les emballages recyclables sont systématiquement mises à disposition sur les aires de repos. Leur bon usage est essentiel.

Le non-respect des consignes de tri constitue une infraction :

- contravention de **2e classe (150 euros)**,
- **et jusqu'à 1 500 euros, voire 3 000 euros, avec confiscation du véhicule** si l'infraction est commise à l'aide d'un véhicule (contravention de 5e classe).

L'abandon de déchets sur la voie publique est passible d'une **amende forfaitaire de 135 euros**. Cela peut grimper à **1 500 euros** en cas de dépôt illégal plus conséquent.

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr



Autre fléau: les pertes de chargement, souvent liées à **un mauvais arrimage des marchandises**, sont également sanctionnées (**68 euros d'amende**), et peuvent être à l'origine d'accidents graves.

Des opérations de contrôle renforcées

Pour lutter contre ces incivilités, la DIR Ouest multiplie les **opérations de surveillance (caméras et pièges photo...)** et les **actions coup de poing en lien avec les forces de l'ordre**.

Objectif : **identifier les contrevenants**, les sanctionner, et **protéger les agents et l'environnement**.

Une seule bonne pratique : ne rien jeter

Si **49 % des Français se disent choqués** par les déchets laissés dans l'espace public, **plus d'un sur quatre reconnaît pourtant avoir déjà jeté un déchet par terre**. Une contradiction lourde de conséquences.

Chacun peut agir : en emportant ses déchets à bord jusqu'à la prochaine poubelle, en arrimant correctement sa cargaison, ou en signalant les comportements à risque.

Nos routes ne sont pas des dépotoirs.

Respecter l'environnement routier, c'est respecter ceux qui y travaillent, ceux qui y circulent, et notre cadre de vie.

Chaque jour, les agents des DIR interviennent sur la route pour votre sécurité, respectez leur travail, respectez-les.

Pour rester informé

- Consultez les conditions de circulation sur le site de la DIR Ouest: diro.fr
- Suivez l'information routière Bison Futé : bison-fute.gouv.fr
- Soyez attentif aux panneaux d'informations lumineux sur votre trajet

Direction interdépartementale des routes Ouest

Toute l'année, sur les routes nationales de **Bretagne** et des **Pays de la Loire**, la DIR Ouest est garante de la **mobilité**, de la **sécurité** de millions d'usagers de la route et contribue au **développement des territoires** desservis. Cette mission de service public est portée par 760 femmes et hommes, **fiers** de leurs métiers, **fiers** de faire partie de la DIR Ouest, **fiers** d'être utiles.

La DIR Ouest est un service déconcentré du ministère Chargé des Transports.

Pour plus d'informations sur **la DIR Ouest** et ses **actions**, visitez notre site web: diro.fr

2025-46

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr

